



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM POURSUITE

GRAND PRIX AUTO DE PLOUAY

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Slaloms.

Slalom	
Nom :	GRAND PRIX AUTO DE PLOUAY
Date :	9 et 10 mai 2026
Eligibilité :	Coupe de France des Slaloms
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue :	R16 en date du 5 février 2026
N° Enregistrement FFSA	N° 73214
Organisateur technique	
Nom :	RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION
Adresse :	39 Rue de la Villeneuve Bat 1 Pen Men 56100 Lorient
Téléphone :	0610693541
Mail :	maxmartineau@asa-oceane.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA OCEANE organise les **9 et 10 mai 2026** avec le concours de Rallye Bretagne Organisation un **Slalom Poursuite** dénommé : **Grand Prix Auto de Plouay**.
 Cette épreuve compte pour : La Coupe de France des Slaloms 2026, le trophée ACO des slaloms 2026, le championnat des slaloms 2026 de la Ligue Bretagne Pays de la Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire, par délégation de la FFSA dans les conditions prévues à l'article 3 du code sportif International sous le numéro : **R16 en date du 5 février 2026**

Organisateur technique

Nom : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Jacques Tromas	Licence n° 128570
Commissaires Sportifs :	M. Olivier Abalain M. Christian Dams	Licence n° 202190 Licence n° 2498
Directeur de Course :	M. Gabriel Gianolio	Licence n° 7760
Directeur de course adjoint :	<u>En cours</u>	Licence n°
Commissaires Technique :	M. André Mével M. Alain Cullerer	Licence n° 186089 Licence n° 262947
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Marine Martineau	Licence n° 210441
Chronométreurs :	Mme Corinne Servoin Mme Ghislaine GAUDET	Licence n° 148448 Licence n° 4210
Chargé de la mise en grille de départ :	M. Francis Loritte	Licence n° 169273
Chargé de l'informatique et des classements :	M. Stéphane Monfort	Licence n° 38611
Médecin Responsable :	M. Gérard Preuss	Licence n° 57761
Responsable des commissaires de piste :	M. Sébastien Pigeot	Licence n° 307884

Tous les commissaires de piste sont désignés Juges de Fait.

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 05 mai 2026 à minuit**.

Publication de la liste des engagés le jeudi 07 mai 2026 sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

Vérifications administratives : Le samedi 09 mai 2026 de 15h à 18h30.

Le dimanche 10 mai 2026 de 7h30 à 8h30.

Lieu : Esplanade du Championnat du monde 56400 Plouay.

Vérifications techniques : le samedi 09 mai 2026 de 15h15 à 19h.

Le dimanche 10 mai 2026 de 7h45 à 8h45.

Lieu : Esplanade du Championnat du Monde 56400 Plouay.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 09 mai 2026 à 18h00.

Lieu : Bungalow parc Esplanade.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 mai 2026 à 9h30.

Essais non chronométrés le dimanche 10 mai 2026 à partir de 8h30 (1 seul passage par concurrent)

Essais chronométrés le dimanche 10 mai 2026 à partir de 10H

Briefing des concurrents : Dimanche 10 mai 2026 à la fin des essais chronométrés

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue des essais chronométrés : 15 minutes après la fin des essais chronométrés.

Course :

Le dimanche 10 mai 2026 de 11h15 à 18h30 (4 manches si les conditions sont favorables et selon le nombre d'engagés).

- Première manche à partir de 11H15
- Deuxième manche à partir de 13H30
- Troisième manche après la deuxième
- Quatrième manche après la troisième (sous réserve)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée le dimanche avant les essais non chronométrés.
(Éventuellement le samedi fin de journée en fonction de la disponibilité de la piste.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 10 mai 2026, ¼ d'heure après la fin de la dernière manche.

Lieu : **Panneau d'affichage officiel (voir § 6.6P)**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Parc fermé final : Parc concurrents Esplanade.

Podium : le dimanche 10 mai 2026 ¼ d'heure après l'affichage du classement provisoire.

Remise des prix : le dimanche 10 mai 2026 à 19h15 ou 30 minutes après les résultats définitifs affichés sur le panneau d'affichage près du barnum de départ.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Auto-Sécurité - Zi de Rostervel 56400 Plouay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit après 8h45 le dimanche 10 mai 2026.

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition si le nombre d'engagés est inférieur à **60**. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

S'il y a une liste d'attente : sans avertissement du retard ou de l'absence du concurrent, et passé le délai de fin de vérifications, les concurrents sur liste d'attente seront acceptés selon le nombre de places disponibles.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

R B O chez Philippe LE MOUILLOUR - 16 rue de la Révolution 1789 - 56700 HENNEBONT Mail :

philippe.lemouillour56@gmail.com Le règlement particulier et le bulletin d'engagement sont

téléchargeables sur le site internet : www.rallyebretagne.bzh dans la rubrique : Téléchargements.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 05 mai 2026 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Le montant de l'engagement est de **120€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et de **240€** dans le cas contraire.

Pour les concurrents s'engageant avant le mardi 22 avril 2026 (Cachet de la poste faisant foi) Les frais de participation sont fixés à **90€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **180€** dans le cas contraire. (Attention aucune dérogation possible pour tout engagement reçu après cette date).**

Pour les groupes Loisir, VHC et Fol-Car, le montant de l'engagement est fixé à **80€** ; ils ne bénéficient pas de remise de prix en numéraire.

Pour les licenciés de l'ASA OCEANE le montant de l'engagement est fixé à **75€**.

Les engagements devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés des frais de participation.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation se verra automatiquement placé en liste d'attente.

La liste des engagés sera publiée le jeudi 07 mai 2026 sur le site Internet : www.rallyebretagne.bzh

FORFAITS :

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit envoyé par courrier ou mail **24 heures** avant le début du meeting. Par téléphone au 06 10 69 35 41. Tout forfait intervenant avant le début des vérifications sera remboursé avec toutefois une retenue de 30€ couvrant les frais d'assurance.

3.2P TITRE DE PARTICIPATION : TPRS.

Tous les participants doivent être en possession d'une licence FFSA à jour ou un titre de participation FFSA (TPRS : Titre de participation régional slalom). Tarif 48€ (Prévoir un certificat médical)

Pour prendre le TPRS Rendez-vous sur le site FFSA. <https://licence.ffsa.org/>

Tutoriel ci-dessous :

<https://transfert.ffsa.org/Tutoriel-pour-saisie-par-le-licencie>

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES.

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 35 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Fol Car. Dans ces derniers groupes, il pourra être accepté plus de concurrents si le quota de 120 n'est pas atteint. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms. (Voir tableau en annexe). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Voir Règlement Standard des Slaloms.

4.1P. VOITURES ADMISES.

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 35 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Fol Car. Dans ces derniers groupes, il pourra être accepté plus de concurrents si le quota de 120 n'est pas atteint. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms. (Voir tableau en annexe). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2. P Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

PUBLICITES OPTIONNELLES :

Une surface de 50 x 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 x 7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière.

En cas d'impossibilité (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.

Pour les voitures "fermées", 2 bandeaux de 25 x 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise.

Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 x 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 10^{ème} Slalom Poursuite de Plouay se déroule sur le Boulevard du Championnat du monde RD

Le parcours : voir plan en annexe.

La course se déroulera en 4 manches si les conditions sont favorables.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Sortie parc concurrents en face Gendarmerie. Rue de l'esplanade à Plouay.

Arrivée : Après épingle gauche rue de Manéhouarn à Plouay.

Longueur du parcours 1480 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur ESPLANADE CHAMPIONNAT DU MONDE à Plouay.

Le parc concurrent sera accessible à partir du samedi 09 mai 2026 à 12h.

Les remorques devront être garées à l'endroit réservé et à proximité du parc assistance (plan sur place).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.6.7P.

TABLEAU D'AFFICHAGE.

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course : au car-podium ACO.
- Pendant les vérifications : au car-podium ACO.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au car-podium ACO.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : Barnum Accueil sur Esplanade de 14h à 19h30 le samedi 09 mai 2026.

De 7h30 à 19h le dimanche 10 mai 2026.

Téléphone permanence n° 06 10 69 35 41

Centre de secours le plus proche : Rue de Manéhouarn à 150 mètres de l'Esplanade.

Lieu : Plouay Téléphone n° 02 97 33 35 11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrédition du Directeur de Course, sans toutefois être inférieurs à 30 secondes et après que la voiture en piste aura franchi l'ovale.

Les voitures des catégories : LOISIR, FOL-CAR, VHC et CLASSIC, partiront avant le slalom moderne et dans l'ordre précité...

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine de disqualification.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés 1/4 heure après la fin de la dernière manche. Lieu Barnum proche du départ et seront établis de la façon suivante :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (Série B)
- 1 classement général féminin
- Un classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4 de la réglementation standard slaloms.
- Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 de la réglementation standard slalom.
- Un classement pour les voitures de la catégorie LOISIR.
- Un classement pour les voitures de la catégorie VHC
- Un classement pour la catégorie Classic.
- Un classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne marquent pas de points à la Coupe de France

- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure de l'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

AUCUN PRIX EN NUMÉRAIRE SI MOINS DE 60 PARTANTS.

Si plus de 60 partants, la répartition des prix se fera de la façon suivante :

	CLASSE
1^{er}	90€ si + de 3 partants
2^{ème}	50€ si + de 5 partants
3^{ème}	30€ si + de 9 partants
4^{ème}	20€ si + de 11 partants

Les classes sont définies suivant le règlement standard Article 4.1 Annexé au présent règlement.

Pas de remise des prix pour les catégories Loisir, VHC, Classic et Fol'Car. (Engagement réduit).

COUPE DES DAMES :

Il sera établi un classement féminin pour les voitures de Sport (série A) et un classement féminin pour les voitures de Sport (série B)

A la 1ère : 50 € si plus de 3 partantes.

Les chèques seront envoyés par courrier, dans la semaine suivant l'épreuve.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la cérémonie du podium et de remise des coupes perdront leurs droits aux primes.

10.3P. COUPES :

Elles seront attribuées dans les mêmes conditions que pour les classements.

- classement général pour les voitures de Sport (série A) : une coupe aux 3 premiers.
- classement général pour les voitures de Sport (série B) : une coupe aux 3 premiers.
- Classement par groupe : une coupe au premier.
- Classement par classe : une coupe au premier.
- Classement féminin : une coupe à la première des voitures de Sport (série A) et une coupe à la première des voitures de Sport (série B).

N.B. : Les prix sont cumulables, sauf pour les coupes.

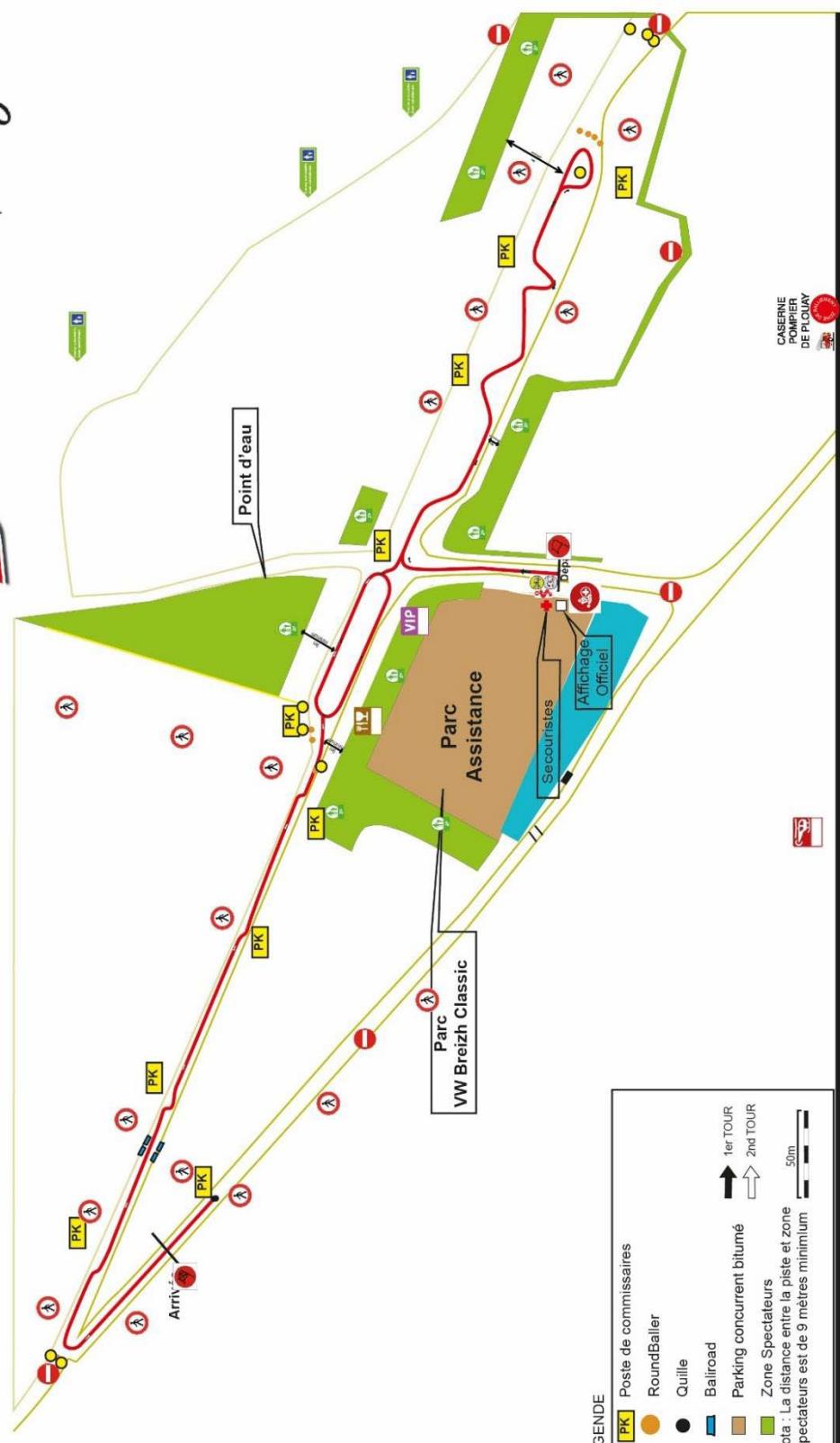
- Classement VHC : 1 Coupe au 1^{er} et 1 Coupe au 1^{er} Classic. - Classement Groupe Loisir : 1 Coupe au 1^{er} L1 et 1 Coupe au 1^{er} L2. - Classement Groupe Loisir Electrique et Hybride : 1 Coupe au 1^{er} Electrique et 1 Coupe au 1^{er} Hybride. - Classement Catégorie Fol'Car : 1 Coupe au 1^{er}.

10.4P. PODIUM

Remise des prix au pied du Car Podium ACO, ou sous barnum VIP en cas de mauvaises conditions climatiques.

ANNEXE 1

PLAN DU PARCOURS



10ème GRAND PRIX AUTO de Plouay - 09 & 10 mai 2026

ANNEXE 2

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Groupe	Classe	Cylindrée
F2000	F2000 1	de 0 à 1400
	F2000 2	+ 1400 à 1600
	F2000 3	+ 1600 à 2000 + 1428 à 1785 (moteur turbo)
FC/FS	FC/FS 1	de 0 à 1300
	FC/FS 2	+ 1300 à 1600
	FC / FS 3	+ 1600 à 2000
N/FN	N/FN 1 – R 1A	de 0 à 1400
	N/FN 2 – R 1B	+ 1400 à 1600
	N 2 Série	
	N/FN 3	+ 1600 à 2000
	N/FN 4	+ de 2000
A/FA	A/FA 1	de 0 à 1400
	A/FA 2 – R 2B – RC5	+ 1400 à 1600
	A/FA 3 – R2C – R3C – R3D – RC4	+ 1600 à 2000
	A /FA 4 – R3T - R4 – R5 – S2000 (rallye) RC3 – RC2 – Rally2Kit	+ de 2000 à 3000
	A /FA 5	+ de 3000
	FR6	
GT SPORT	GT 1	de 0 à 2000
	GT 2 – GT 4 – GT 3	+ de 2000
GTTS	GTTS 1	de 0 à 1601
	GTTS 2	+ 1601 à 2800
	GTTS 3	+ 2800 à 3600
	GTTS 4	+ 3600
CNF/CN : Classes confondues	CM (1)	CM (CM1 + CM2)
	CNF	CNF 1
		CNF 2
	CN	CN 1
		CN 2
D / E	D / E 1	de 0 à 1300 + Campus (2)
	D / E 2	+ 1300 à 1605
	D / E 3	FF
	D / E 5 Moteur de série	Bride de 26
	D / E 7	FR
	F-RCe	e-Rally5
		Voitures électriques

(1) CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

(2) Les Formules Campus équipées du kit d'hybridation FFSA 01-FTA-2024 sont admises en classe D/E1

GROUPE LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général.

Aucune réclamation ne sera admise pour ce groupe.

- **L1 :** Essence atmosphérique jusqu'à 1400 cm³
Diesel atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 1600 cm³
- **L2 :** Essence atmosphérique jusqu'à 2000 cm³
Essence suralimentée jusqu'à 2000 cm³
Diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³
- **LE :** Voitures Energies nouvelles

VHC

Sont admises à participer, sans marquer de points à la Coupe de France des slaloms :

- Les VHC en possession d'un PTH/PTN
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition : un pour le VHC et un pour le Classic. Les VHC et les Classic ne devront pas apparaître au classement général.

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1600 cm³
- Classe 2 + de 1600 à 2000 cm³
- Classe 3